



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Bugey-violation-des-RGE>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Bugey : Violation des RGE relative à la remise en service de matériels lors du redémarrage du réacteur 4**

28 septembre 2015

France : Bugey : Violation des RGE relative à la remise en service de matériels lors du redémarrage du réacteur 4

Le 28 septembre 2015 à la suite d'un arrêt non programmé pour réaliser des activités de maintenance sur le transformateur principal du réacteur n° 4, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey a entrepris les opérations de redémarrage du réacteur. En application des règles générales d'exploitation, 3 pompes du circuit RCV devaient être remises en service. Pour cela l'une des opérations de remise en service consiste à actionner un commutateur manuel, présent sur le pupitre de la salle de commande du réacteur n° 4, dans la bonne position. Cette action doit être réalisée à un moment précis lors de l'enchaînement des opérations de redémarrage du réacteur. A l'occasion d'un contrôle réalisé en salle de commande, un opérateur a découvert que cette action avait été omise alors que la mise en service des 3 pompes concernées aurait dû être réalisée 10 heures auparavant.

Ce que dit EDF :

Redémarrage de l'unité de production N° 4

Publié le 04/10/2015

Bonsoir,

Pour information, l'unité de production n°4 de la centrale du Bugey a été recouplée au réseau électrique national le dimanche 04 octobre 2015. Elle avait été arrêtée le samedi 26 Septembre 2015, afin d'effectuer des réparations sur le transformateur électrique principal. Les équipes de la centrale de Bugey ont procédé aux travaux de remise en conformité de l'installation.

Les unités de production 2, 3, et 4 de la centrale du Bugey sont donc désormais à disposition du réseau électrique national. L'unité N°5 est en arrêt pour maintenance.

Positionnement inadapté de commutateurs électriques lors du redémarrage de l'unité de production n° 4

Publié le 02/10/2015

Le lundi 28 septembre, les opérations de redémarrage sont en cours sur l'unité de production n° 4 suite à son arrêt de courte durée pour une opération de maintenance sur le transformateur électrique principal.

Le redémarrage d'un réacteur se déroule en plusieurs étapes. A chaque nouvelle étape, des matériels (vannes, pompes, cellules électriques...) doivent être manoeuvrés afin de remettre en service différents circuits (vapeur, eau, alimentations électriques). Lors de cette phase, les opérateurs en charge du pilotage du réacteur depuis la salle de commande actionnent trois commutateurs électriques. Lors de cette action, ces derniers sont positionnés « hors service ».

Or, selon les règles générales d'exploitation, ces commutateurs auraient dû être en position « en service ». Ce constat est fait 7h après leur positionnement. Dès la détection de cet écart, les techniciens interviennent sur ces matériels afin de les remettre dans la position adéquate.

Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté et le fonctionnement des installations.

Cependant, compte tenu du non respect des règles générales d'exploitation et du délai de détection, la direction de la centrale l'a déclaré le jeudi 1er octobre 2015 à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-bugy/actualites>

Ce que dit l'ASN :

Non-respect des règles générales d'exploitation relative à la remise en service de matériels lors du redémarrage du réacteur 4

09/10/2015



Centrale nucléaire du Bugey - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 1er octobre 2015, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un non-respect des règles générales d'exploitation relatif à la remise en service de matériels lors du redémarrage du réacteur n° 4. L'écart porte sur l'absence de remise en service de 3 pompes du circuit de contrôle chimique et volumétrique du circuit primaire.

Sur les réacteurs à eau pressurisée du palier 900 MWe exploités par EDF, le circuit primaire est un circuit fermé, contenant de l'eau sous pression qui s'échauffe dans la cuve du réacteur au contact des éléments combustibles qui composent le cœur du réacteur. Le circuit de contrôle volumétrique et chimique du circuit primaire (RCV) a notamment pour fonction de maintenir dans le circuit primaire la quantité d'eau nécessaire au refroidissement du cœur. Les règles générales d'exploitation imposent que les différents organes du circuit RCV soient disponibles en fonction de l'état dans lequel se trouve le réacteur (avec ou sans éléments combustibles notamment).

Le 28 septembre 2015 à la suite d'un arrêt non programmé pour réaliser des activités de maintenance sur le transformateur principal du réacteur n° 4, l'exploitant de la centrale nucléaire du Bugey a entrepris les opérations de redémarrage du réacteur. En application des règles générales d'exploitation, 3 pompes du circuit RCV devaient être remises en service. Pour cela l'une des opérations de remise en service consiste à actionner un commutateur manuel, présent sur le pupitre de la salle de commande du réacteur n° 4, dans la bonne position. Cette action doit être réalisée à un moment précis lors de l'enchaînement des opérations de redémarrage du réacteur.

A l'occasion d'un contrôle réalisé en salle de commande, un opérateur a découvert que cette action avait été omise alors que la mise en service des 3 pompes concernées aurait dû être réalisée 10 heures auparavant. Cet oubli a été corrigé dès la détection de l'écart et n'a pas eu de conséquences sur les installations car pendant cet intervalle, les 3 pompes n'ont pas été sollicitées.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement de l'installation.

Eu égard à la détection tardive du non-respect des règles générales d'exploitation, cet événement significatif pour la sûreté a été classé au niveau 1 sur l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-RGE-relative-a-la-remise-en-service-de-materiels-lors-du-redemarrage-du-reacteur-4>